

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES



SOMMAIRE

Ce que l'on appelait les scolarités, aujourd'hui les contributions des familles, constituent une ressource essentielle pour assurer la pérennité de l'enseignement catholique.

Il est donc primordial de s'intéresser à cette ressource qui se situe selon les cas entre 20 et 30 % du total des ressources annuelles d'un établissement scolaire (ordre de grandeur moyen : 1/4).

L'importance des contributions des familles mérite une gestion plus attentive, plus rigoureuse et plus audacieuse.

SOMMAIRE

1. Définition et cadre juridique
2. Montant et contenu des factures adressées aux parents d'élèves
3. Modalités de paiements
4. Mise en place du quotient familial
5. Exonérations et réductions
6. Recouvrement des impayés

Annexe 1 - Modèle de contrat de scolarisation

Annexe 2 - Modèle d'avenant financier à adresser à la préfecture

Annexe 3 – Convention de mise en commun de moyens Apel/Ogec